

Réunion du Conseil Municipal

Séance du vendredi 16 Décembre 2011

L'an deux mille onze et le vendredi seize décembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Eliette VALAT, Daniel GIOVANNACCI, Bernard ROUQUETTE, Claire GINIER, Serge GOUT, Johan VALMALLE

Procuration :

Absent excusé : Elie COUDERC, Jean Paul MARTIN

Madame VALAT Eliette a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Lecture du compte-rendu du 21 octobre 2011 adopté à l'unanimité.

Lecture du compte-rendu du 18 novembre 2011 adopté à l'unanimité.

Recensement (Agent recenseur, coordonateur)

Le conseil désigne M Judicaël BERGERE comme agent recenseur et M Daniel MEYNADIER comme coordonateur. Les opérations de recensement seront effectuées en dehors des heures travaillées par le Secrétaire de Mairie et donneront droit au versement de l'indemnité maximale prévue soit la dotation forfaitaire versée par l'INSEE (312 €). Les déplacements dans les divers hameaux pourront être faits à l'aide du véhicule de la commune.

Demande d'aide à l'Etat pour les inondations Devis des divers travaux suite aux inondations

En concertation avec la DDT, trois sinistres ont été identifiés : la voirie de Montcalm, la voirie sur Rousses et Carnac et l'enrochement protégeant la voirie de CARNAC. La DDT a établi des devis pour chaque dossier représentant une charge peu compatible avec les finances de la commune.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de déposer, avant la fin de l'année, les 3 dossiers auprès de la Préfecture afin d'obtenir une prise en charge par l'Etat des travaux à réaliser à hauteur de 80%.

Voirie communale (Hameau de Cabrillac et Maasevaques)

Voirie du hameau de Cabrillac : il ressort des documents transmis que la Commune de Gattuzières et le Département aient engagé des tractations concernant des échanges de voiries (voie communale requalifiée en voirie départementale et voirie départementale déclassée en voie communale). Suite à leurs négociations un accord a été conclu et paraphé sur le hameau de Cabrillac où la route départementale qui traverse le hameau sur 210 m a été déclassée en voie communale. Il semblerait que les parties aient oublié que dans cette opération il convenait d'associer la Commune de ROUSSES qui de fait devenait propriétaire de la moitié Est de cette nouvelle voie communale.

Ne voulant à aucun moment entraver la bonne fin de cette opération, le Conseil Municipal adopte rétroactivement l'opération tout en demandant aux parties de veiller dorénavant en aval au respect des droits et prérogatives de la Commune de ROUSSES.

Voirie du hameau de Massevaques : Me Sophie BRUNO LAGET, nous a adressé le 27 novembre dernier un courrier dans lequel elle propose que les travaux et aménagements réalisés sur la voie communale (pavage d'une partie de la voie et transformation des marches existantes en escalier) devant son habitation soient dévolues à la Commune sans aucune contrepartie financière. Me BRUNO LAGET précise que si dans les années à venir la Commune envisagée des travaux sur cette voie entraînant une modification du revêtement, les matériaux et en particulier les pavés de grès massif leur soient rendus.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu accepte la proposition par Me BRUNO LAGET, la ratification de cette donation devra faire l'objet d'un document signé par les deux parties.

Questions diverses

Lampadaires publics : le SDEE envisage de mettre en place un plan triennal de changement des éclairages publics. D'une part, le Conseil doit faire face aux demandes des habitants pour améliorer l'éclairage sur certaines zones, d'autre part soucieux de l'environnement il n'est pas hostile à l'amélioration du réseau communal d'éclairage à condition que la consommation reste constante par rapport à aujourd'hui.

SICTOM : Lors du débat sur les orientations budgétaires, les représentants de notre commune au Conseil d'Administration du SICTOM sont mandatés pour proposer une baisse de TEOM.

Demande de remboursement de compteur : Le conseil accède à la demande de M Benedict BLOT concernant le remboursement de son compteur d'eau pour un montant de 51.19 €

Remboursement des repas des employés communaux : Lors de déplacement (formation, réunion...) les employés communaux ont droit au remboursement de leur frais de repas sur présentation d'un justificatif et à concurrence de 15.55 € maximum.

Motion : Le conseil adopte la motion proposée par Me Sophie PANTEL sur la réforme de l'intercommunalité en supprimant la référence à la commune de VIALAS.

Déneigement : Les conditions de coût étant inchangées, le Conseil municipal reconduit la délibération relative au déneigement pour l'hiver 2011/2012.

Charte PNC : le Conseil sera sollicité pour formuler un avis sur la charte du Parc National des Cévennes. Le Conseil n'exclut pas d'organiser une réunion publique pour recueillir au préalable l'avis des habitants.

CAE : Suite à notre annonce, 2 à 3 candidatures semblent se dessiner, des entretiens seront conduits en Janvier 2012.

Lettre de remerciements : Lecture est fait de la lettre de remerciements adressée par M. et Me Geuljans.

La séance est levée à 23h45.